

Mobilisation ou silence des migrants?

L'immigration, l'intégration des populations migrantes mais aussi les relations ethniques et raciales sont des enjeux politiques vigoureusement discutés dans l'ensemble des démocraties européennes. L'entrée et l'installation d'une importante migration permanente, d'une part, et des Etats-nations qui sont une ceinture sociale, culturelle et identitaire sur un espace territorial défini, d'autre part, forment un contexte provoquant des débats politiques nourris et souvent conflictuels.

La citoyenneté est donc sujet de controverse. Toutefois, le cadre des débats varie fortement d'une démocratie à l'autre. Pour comprendre ces variations, nous devons examiner les institutions de citoyenneté. Les Etats-nations reposent en effet sur différentes conceptions de citoyenneté et d'identité nationale exprimées dans des institutions spécifiques. Ces institutions définissent des opportunités politiques et discursives qui facilitent ou restreignent les possibilités d'interventions dans l'espace public.

Les institutions de citoyenneté sont un ensemble de règles et pratiques qui régissent les modes d'inclusion et d'exclusion de l'espace national. La citoyenneté repose sur deux piliers institutionnels. Le premier pilier rassemble les lois, normes et pratiques qui règlent l'entrée et le séjour des migrants sur le territoire national, autrement dit l'accès individuel à la nation (notamment l'accès à la nationalité). Dans les démocraties européennes deux conceptions s'opposent. La première dans laquelle le droit du sol (jus soli) prévaut, est plutôt inclusive car elle facilite, dans une certaine mesure, l'accès des migrants à la communauté nationale. Nous trouvons une telle conception en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas ou en France. La seconde conception, de mise notamment en Autriche ou en Suisse, repose sur une idée d'appartenance ou d'affiliation culturelle à la patrie et se traduit par une citoyenneté régie par le droit du sang (jus sanguinis). Cette conception dresse une série d'obstacles à l'accès à la nation. Le second pilier de la citoyenneté gère les questions relatives à la diversité culturelle des migrants. Il régleme l'accès à la communauté citoyenne. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas ou en Suède, l'accès à la communauté se structure sur une conception pluraliste qui n'exige pas des migrants d'abandonner leur identité particulière. Par exemple, il est toléré, voire accepté, qu'un sikh britannique porte le turban alors qu'il officie dans un corps de police. A l'inverse, certains Etats n'acceptent pas le pluralisme culturel et demandent aux migrants de s'assimiler aux us et coutumes nationales. Nous retrouvons cette conception moniste de la citoyenneté en Allemagne, en France et en Suisse.

82 Dans les sociétés occidentales, il existe trois groupes d'acteurs directement liés aux enjeux migratoires: les migrants s'organisent collectivement afin de stabiliser leur présence sur le sol national, faciliter leur inclusion dans la communauté citoyenne, faire part de leurs revendications politiques et sociales et lutter contre les discriminations identitaires et culturelles. A l'opposé, les acteurs d'extrême droite se dressent contre la menace que représentent à leurs yeux les migrants. Différentes craintes liées notamment à l'emploi ou aux dépenses sociales motivent ces milieux à agir mais ce sont les menaces sur l'identité nationale qui mobilisent le plus couramment. On comprend dès lors que les partis populistes, d'extrême droite ou les groupes racistes articulent avec force la volonté de protéger l'espace culturel et identitaire de l'Etat d'accueil. Enfin, les acteurs de solidarité défendent les droits des migrants, veulent favoriser leur intégration et lutter contre les discriminations sociales, ethniques, raciales et religieuses. Ces trois groupes d'acteurs contribuent à fortement politiser les enjeux migratoires.

La mobilisation des migrants en Suisse: silence et exclusion

Les régimes de citoyenneté offrent des possibilités de mobilisation et de prises de parole variant fortement d'un pays à un autre. Qu'en est-il en Suisse? Notre pays définit restrictivement les accès individuel et collectif à la nation. Cette double barrière posée par les institutions de citoyenneté pèse lourdement sur les possibilités de mobilisation des migrants. En conséquence, les opportunités politiques et discursives sont faibles et restreignent fortement la prise de parole des migrants.

Ce propos se vérifie dans le tableau 1 qui présente la mobilisation des migrants dans l'espace politique en Suisse, en France et en Grande-Bretagne; trois pays qui reposent sur trois régimes de citoyenneté distincts (Giugni et Passy, 2006; Koopmans et al., 2005). On constate que le Royaume-Uni connaît une forte mobilisation des migrants dans son espace politique. Dans les deux autres pays, les régimes de citoyenneté sont plus contrai-

gnants. En France, la mobilisation des migrants est plus limitée. La relative ouverture du premier pilier de citoyenneté (jus soli) est contrebalancée par un accès des migrants à la communauté plus restrictif. Dès lors, il est plus difficile pour un musulman de prendre la parole en France qu'en Angleterre. En Suisse, la mobilisation des migrants est comparativement encore plus faible. L'accès à l'espace politique y est restreint. Il est donc difficile pour les migrants de présenter leurs revendications que ce soit par exemple en matière de régularisation des sans-papiers ou de lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi, le logement, les coutumes religieuses, etc.

En Suisse, les migrants ne sont donc pas des acteurs politiques importants comme ils peuvent l'être, toute proportion gardée, en France et davantage encore en Grande-Bretagne. Cette exclusion de l'espace politique, donc du débat public, est intimement liée aux institutions de citoyenneté qui sont autant de barrières restreignant les opportunités de prise de parole des migrants.

Tableau 1: Mobilisation des migrants dans l'espace politique

	Suisse	France	Grande-Bretagne
Mobilisation des migrants	6.0	12.7	20.1
Mobilisation des autres acteurs	94.0	87.3	79.9
Total	100% (N=1695)	100% (N=3319)	100% (N=1639)

Quels relais politiques pour les migrants?

Dans ces circonstances, il convient de se demander si les migrants bénéficient de relais intervenant à leur place au sein de la société suisse. Plus spécifiquement, les acteurs de solidarité spécialisés dans la défense des migrants et les associations de lutte contre le racisme sont-ils de bons relais politiques pour défendre les revendications des étrangers? En réalité, la situation est défavorable également pour les acteurs de solidarité et ceci pour les mêmes raisons que celles observées pour les migrants. Ceux qui désirent se solidariser au destin des étrangers rencontrent des institutions de citoyenneté assez restrictives, leur permettant plus difficilement qu'ailleurs d'entrer dans les débats politiques.

Ces difficultés ressortent clairement à la lecture du tableau 2. Tout d'abord, nous voyons que la mobilisation des organisations spécialisées dans la défense des migrants est plus faible en Suisse qu'en France et en Grande-Bretagne. Dans ce pays, les migrants articulent eux-mêmes, et avec force, leurs revendications politiques et n'ont pas besoin d'un nombre plus important de relais politiques. Par ailleurs, le tableau met en évidence la faible mobilisation des organisations antiracistes en Suisse. La comparaison entre les trois pays est éloquent.

Mais alors quels sont les relais qui en Suisse défendent les revendications des migrants? L'examen du tableau 2 montre que ce sont avant tout des acteurs non spécialisés dans la défense des migrants. En effet, des organisations de défense des droits humains, comme Amnesty International, des organisations professionnelles notamment d'avocats ou de médecins ou encore des associations féministes sont à l'origine de trois-quarts des interventions en faveur des migrants.

Il est donc difficile de se mobiliser en Suisse pour les migrants. Les relais politiques ne sont pas nombreux et interviennent sporadiquement. De surcroît, ce ne sont pas des organisations spécialisées dans la défense des migrants. Ces acteurs défendent notamment les femmes, les droits humains, la santé publique et accessoirement ou inclusivement les migrants. La conséquence est assez claire: la représentation des migrants est faible et relativement fragile.

Des institutions de citoyenneté qui excluent

Les institutions suisses excluent. Comment peut-on remédier à cet état de fait? Si l'on admet que ces institutions sont un héritage d'une longue construction étatique, la réponse à cette question favoriserait l'attentisme: «nous ne pouvons rien faire». Face à une telle réponse, trois axes de réflexion sont possibles. Le premier a trait à la connaissance des acteurs, des enjeux et des mécanismes d'exclusion. La connaissance constitue un pas important dans la prise de conscience collective d'un problème social. A partir de là, nous pouvons collectivement réfléchir et trouver des solutions pour résoudre le problème de l'exclusion.

Le second axe de réflexion porte sur la nature des institutions. Les institutions sont certes des structures relativement stables mais elles ne sont pas immuables. Par exemple, au tournant de ce siècle l'Allemagne a modifié l'accès à la nationalité. C'est un changement important de son régime de citoyenneté qui l'a éloignée du concept ethnique d'appartenance à la communauté. Autre exemple, la Suisse a adopté en 1994 une loi contre le racisme suite à la signature d'un traité international. Cette modification légale a introduit des changements institutionnels,

notamment la Commission fédérale contre le racisme et la possibilité de lutter concrètement contre le racisme. Cette modification est non négligeable. D'autres réformes institutionnelles sont en cours de discussion, notamment l'abolition des votations populaires communales sur l'octroi de la nationalité, le droit de vote des étrangers et les lois sur l'intégration. Ces changements, mis bout à bout, peuvent considérablement modifier l'architecture institutionnelle.

Qu'en est-il pour l'espace médiatique?

Les institutions de citoyenneté définissent des opportunités politiques et discursives pour tous types d'acteurs intervenant dans l'espace public. Elles offrent des ressources culturelles spécifiques pour appréhender les questions migratoires et en rendre compte dans l'espace public. Les médias ne diffèrent pas sur ce plan de la multitude d'acteurs qui interviennent sur les enjeux migratoires. Les conceptions de citoyenneté cadrent en partie leurs compréhensions de ces questions. Elles fournissent aux médias des ressources pour sélectionner les informations relatives aux migrations et pour les traiter sous un certain angle, avec un certain répertoire langagier.

Trois exemples pour expliciter cette thèse. Premièrement, la conception ethnique de la citoyenneté suisse favorise une mise en avant des identités particulières des migrants. Par exemple, il est fréquent de mentionner un événement lié à des acteurs étrangers en pointant du doigt leurs identités qui les distinguent de la communauté des citoyens. Un accident de la route où un conducteur étranger est impliqué devient un accident ethnicisé. Un acte délictueux commis par une personne étrangère est reporté dans les médias en relevant la nationalité ou le statut de non-citoyen de cette personne, alors même que l'enjeu événementiel porte sur l'acte d'incivilité et non sur la nationalité de la personne qui l'a commise. Ces narrations, où les identités ethniques, raciales ou nationales sont mises en avant, sont légion dans la sphère médiatique suisse. En revanche, cette forte ethnicisation est beaucoup plus rare en France. L'universalisme porté par les institutions de citoyenneté offre peu de ressources pour ethniciser les débats publics, voire même proscrire toute labellisation qui distinguent les individus sur une base identitaire. Les émeutiers des quartiers difficiles sont des jeunes de banlieues et rarement des jeunes africains ou maghrébins. La labellisation s'organise de façon distincte en fonction des ressources culturelles à disposition dans chaque espace national.

Deuxièmement, la sélection des événements passe aussi par le filtre des conceptions de citoyenneté. Sans conteste, les événements, les actes de parole ou l'organisation de politiques relatifs à l'intégration des migrants dans la communauté nationale est moins fréquente en Suisse qu'elle ne l'est dans d'autres pays européens. Et le caractère récent des politiques d'intégration conduits par l'Etat fédéral et les cantons nous rappellent le faible intérêt qu'a toujours eu la Suisse sur ce volet des politiques migratoires. Néanmoins, ces événements sont moins facilement reportés dans la sphère médiatique que ne le sont les événements

Wie oft reden die Betroffenen?

Migration und Integration sind Themen, über welche Politik und Gesellschaft häufig und heftig debattieren. Aber wie bringen sich Migrantinnen und Migranten selber in diese Diskussion ein? Ein Vergleich mit Frankreich und Grossbritannien zeigt, dass sie in der Schweiz auf der politischen Bühne wenig präsent sind. Es gibt auch wenige Organisationen, welche im Namen der Zugewanderten sprechen und agieren. Wenn die Anliegen von Migrantinnen und Migranten verteidigt werden, geschieht es meistens durch NGOs, welche eigentlich auf andere Themen spezialisiert sind.

liés aux flux migratoires. La sélection des nouvelles n'est pas le fruit du hasard, elle est soumise à différents impératifs mais aussi aux ressources culturelles qui nous permet de percevoir ou non un événement que l'on transforme en information.

Enfin, et dans le même registre de la sélection des nouvelles, on retrouve plus aisément relatés dans l'espace médiatique des événements liés aux pratiques ou discours exclusionnistes. Là aussi les ressources mises à disposition des médias par les institutions de citoyenneté ne sont pas étrangères à ce «biais» de sélection.

Les médias sont des acteurs qui interviennent et façonnent l'espace public de la même façon que les acteurs multiples qui interviennent dans les débats des migrations que peuvent être les partis, les acteurs économiques, ou encore les organisations de la société civile. Comme eux, ils ont à disposition certaines ressources culturelles et des opportunités discursives structurées par les institutions de citoyenneté lorsqu'elles abordent des événements et enjeux dans le champ des migrations. Ainsi, la sphère médiatique est elle aussi, dans une certaine mesure, contrainte par ces institutions.

Bibliographie

Guigni M. et Passy F., Citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse, Paris, l'Harmattan, 2006.
Koppmans R., Statham P., Giugni M. et Passy F., Contested Citizenship. Immigration and Cultural Diversity in Europe, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005.

Tableau 2: Mobilisation des acteurs de la société civile pour défendre les migrants

	Suisse	France	Grande-Bretagne
Acteurs spécialisés dans la défense des migrants	25.6	41.1	36.3
Organisations de défense des migrants	17.9	11.2	21.6
Organisations antiracistes	7.7	29.9	14.7
Autres acteurs de la société civile	74.4	58.9	63.7
Autres organisations de solidarité	14.1	12.9	12.5
Organisations professionnelles	17.6	9.0	14.7
Syndicats et organisations d'employés	9.9	14.4	8.2
Eglises	8.0	7.8	5.3
Organisations d'extrême gauche	-	0.6	-
Organisations patronales et firmes	3.5	0.8	5.6
Médias et journalistes	4.2	4.0	6.6
Autres	17.3	9.4	10.7
Total	100% (N=313)	100% (N=658)	100% (N=319)